

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2016, a adopté le règlement suivant :

RCA2616-002 Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du programme de dotation et de protection des bâtiments

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 juin 2016.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 5 juillet 2016

Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire de l'arrondissement